

ASSEMBLEE NATIONALE

26 mai 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

AMENDEMENT

N° 63

présenté par
M. CARREZ, rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 17

Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« III. – Au deuxième alinéa de l'article 163 *bis* AA du code général des impôts, les mots : « dixième alinéa de l'article L. 442-5 » sont remplacés par les mots : « premier alinéa de l'article L. 444-9 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.